

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS							
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste
CAHORS — D.	6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 47	5 <sup>h</sup> 50	PARIS — D.	2 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	4 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 11	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE D.	5 <sup>h</sup> 50	12 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 30	CAHORS — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	CAPDENAC D.	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	CAPDENAC D.	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10
Mercuès . . . . .	6 41	1 14	6 67	— Express	8	5 45	8 15	Sept-Ponts . . . . .	4 52	11 23	5 37	BORDEAUX . . . . .	7 25	10 35	4 40	Cabessut, halte	7 48	11 40	5 18	Lamadoleine . . . . .	7 56	11 44	5 21	Lamadoleine . . . . .	7 56	11 44	5 21
Parnac . . . . .	6 54	1 26	6 10	BORDEAUX . . . . .	8 40	3 52	8 55	Clouac . . . . .	5 11	11 23	5 57	Montauban D.	7 40	10 49	4 40	Arcambal . . . . .	8 11	12 15	5 38	Toirac . . . . .	8 10	12 8	5 34	Toirac . . . . .	8 10	12 8	5 34
Luzach . . . . .	7 3	1 34	6 28	M. Libos — D.	8 40	3 52	8 55	Lalbenque . . . . .	5 20	11 30	6 11	Bonneville . . . . .	7 51	10 58	5 54	Vers . . . . .	8 11	12 15	5 38	Montbrun, hal.	8 20	12 29	5 43	Montbrun, hal.	8 20	12 29	5 43
Castelfranc . . . . .	7 3	1 34	6 28	Fumel . . . . .	8 45	3 57	9 3	Borzeat . . . . .	5 31	11 52	6 25	Albais . . . . .	8 3	11 7	5 12	Saint-Géry . . . . .	8 18	12 18	5 44	Cajarc . . . . .	8 31	12 42	5 53	Cajarc . . . . .	8 31	12 42	5 53
Puy-l'Évêque . . . . .	7 18	1 47	6 44	Soturac-Tourac	9 1	3 23	8 16	Causseville . . . . .	5 45	12 6	6 42	Réville . . . . .	8 3	11 7	5 12	Condoucté . . . . .	8 34	12 18	5 44	Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9	Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9
Duravel . . . . .	7 43	2 8	7 8	Duravel . . . . .	9 10	3 38	9 26	Caussade . . . . .	5 55	12 16	6 56	Reboul . . . . .	8 3	11 7	5 12	St-Martin-Lab.	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab.	8 54	1 16	6 18	St-Martin-Lab.	8 54	1 16	6 18
Soturac-Tourac	7 53	2 18	7 18	Puy-l'Évêque . . . . .	9 19	3 48	9 36	Ratville . . . . .	6 5	12 26	7 8	Montpezat . . . . .	8 18	11 19	5 24	Calvignac, hal.	9 4	1 25	6 16	St-Girg, halte	9 3	1 36	6 31	St-Girg, halte	9 3	1 36	6 31
Fumel . . . . .	8 6	2 29	7 32	Gastelfranc . . . . .	9 34	4 5	9 52	Albais . . . . .	6 13	12 34	7 18	Labenne . . . . .	9 19	12 9	6 15	Moutbrun, hal.	9 33	1 43	6 26	Condoucté . . . . .	9 11	1 45	6 38	Condoucté . . . . .	9 11	1 45	6 38
M. Libos — A	8 13	2 35	7 39	Luzach . . . . .	9 47	4 19	10 6	Eyraud . . . . .	6 22	12 43	7 28	Cajarc . . . . .	9 29	12 18	6 24	Toirac . . . . .	9 44	2 23	6 51	Saint-Géry . . . . .	9 25	2 12	6 51	Saint-Géry . . . . .	9 25	2 12	6 51
BORDEAUX . . . . .	3 51	8 11	2 49	Mercuès . . . . .	9 57	4 30	10 17	Montauban A.	6 39	1 1	7 45	CAHORS — A.	9 51	12 37	6 43	Lamadoleine . . . . .	9 58	3 31	7 14	Vers . . . . .	9 34	2 29	7 2	Vers . . . . .	9 34	2 29	7 2
PARIS — Ar.	11 46	4 18	2 49	CAHORS — A	10 25	5 1	11 07	TOULOUSE A.	8 25	3 55	9 41	CAHORS — A.	9 51	12 37	6 43	CAPDENAC A.	10 14	3 27	7 27	Arcambal . . . . .	9 44	2 46	7 9	Arcambal . . . . .	9 44	2 46	7 9
																				Cabessut, halte	9 56	3 9	7 22	Cabessut, halte	9 56	3 9	7 22
																				CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 6 Janvier.

## A NOS LECTEURS

Au début de sa 27<sup>e</sup> année, le Journal du Lot adresse à tous ses lecteurs ses remerciements, pour la sympathie constante dont ils l'ont entouré, et qu'il s'efforcera de mériter de plus en plus en restant sur le terrain modéré, libéral et indépendant.

Mais une amélioration nous semble utile, et nos lecteurs en apprécieront tous les avantages.

Un journal ne saurait acquiescer et conserver une vitalité sérieuse qu'en s'assurant le concours actif, la collaboration assidue de tous ses abonnés.

Il ne faut pas qu'un fait quelconque se passe dans la moindre commune du département, sans que nous en soyons aussitôt informés soit par lettre, soit par télégramme : l'état des récoltes, l'orage qui les dévaste comme la pluie bienfaisante qui les vivifie, les transactions commerciales, l'accident qui émeut, l'incendie, le crime qui terrifie, comme la cérémonie qui stimule le patriotisme et élève l'âme, — un journal doit être informé de tout, et cela simplement, sans phrases, en quelques mots clairs qui nous suffiront pour développer la pensée de nos correspondants.

Donc point de peine pour eux et point de frais non plus, car ils n'ont qu'à nous transmettre leurs notes sous enveloppe non cachetée et non affranchie.

Un instant, nous avons eu la pensée de rendre notre journal quotidien. Mais les nombreux abonnés pressentis à ce sujet, nous ont répondu que cinq centimes par jour faisaient dix-huit francs par an, et que la gêne des campagnes exigeait plutôt une diminution du prix d'abonnement qu'une augmentation, aussi légère fût-elle.

Nous avons compris, et nous restons journal du Mardi, du Jeudi et du Dimanche, mais à un prix EXCEPTIONNELLEMENT RÉDUIT pour tous ceux qui nous promettent leur collaboration régulière.

Nous désirons que ces adhésions soient le plus nombreuses possible ; car alors le Journal du Lot, admirablement informé par tous ses abonnés, deviendra un organe vraiment utile et véritablement départemental.

C'est là surtout le but que nos efforts tendront à réaliser.

### LA DIRECTION.

## INFORMATIONS

**Conseil des ministres.** — Les ministres se sont réunis mardi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

M. Flourens a eu un entretien avec M<sup>me</sup> Paul Bert. Conformément aux désirs de sa famille, les obsèques de M. Paul Bert auront lieu à Auxerre.

Le jour des obsèques ne sera fixé qu'à l'arrivée de l'Annamite. Le gouvernement y sera représenté par plusieurs de ses membres.

M. Dauphin a entretenu le conseil du budget, il accepte la formule de la Chambre, « ni emprunt ni impôts nouveaux ». En ce qui concerne le budget extraordinaire, la solution est réservée jusqu'au prochain conseil.

M. Goblet a entretenu le conseil de son projet relatif aux sous-préfectures. Le projet comprend la

suppression d'un certain nombre de sous-préfectures et l'extension des attributions des sous-préfets.

**La dissolution.** — Le Temps, après avoir confirmé l'entente entre M. de Broglie et la Chambre, comprend que l'entente réussira à former dans son sein une majorité de gouvernement, ou qu'elle disparaîtra pour faire place à une autre. Les cris de l'extrême gauche n'y feront rien. La nécessité dont nous parlons est inexorable ; et toute l'agitation des intransigeants, loin de retarder l'heure fatale, ne peut avoir d'autre résultat que de la précipiter.

**Les sous-préfectures.** — Le Voltaire assure qu'aucun département n'aura plus d'une sous-préfecture supprimée.

Une dizaine de départements seraient totalement épargnés.

**Perceptions.** — La réforme concernant les perceptions rurales mise à l'étude par M. Dauphin, ministre des finances, portera, paraît-il, sur la suppression d'une perception sur quatre, soit un millier environ.

**Traité de Commerce.** — M. Fernand Laur, député de la Loire, a l'intention de déposer, dès la rentrée, sur le bureau de la Chambre, une proposition de résolution tendant à la nomination d'une commission d'enquête chargée de recueillir les vœux du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, en vue du renouvellement des traités de commerce et d'examiner la question de savoir si des vœux pourront être formés législativement.

**Victimes judiciaires.** — On annonce le prochain dépôt d'un projet aux termes duquel les victimes judiciaires auraient droit à une indemnité.

**L'hiver en Algérie.** — Depuis quelques jours un froid très vif sévit en Algérie. Mardi matin il y avait sur les quais une couche de glace de plusieurs millimètres ; cela ne s'était pas vu depuis vingt ans.

**Cour des Comptes.** — M. Félix Renaud, directeur des contributions indirectes, ancien député, serait appelé aux fonctions de procureur

général près la Cour des Comptes, en remplacement de M. Audibert décédé.

Le Soleil dit que le général a été très touché des termes de l'adresse qui lui a été remise à Bruxelles, par M. Rousse, au nom de l'Institut de France.

**La situation européenne.** — On lit dans la Liberté :

« Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu d'ajouter foi à la dépêche publiée par le Times, relative à l'alliance de l'Allemagne et de la Russie. Nos renseignements nous permettent, au contraire, d'affirmer que cette dépêche est absolument inexacte. La situation est présentée sous un jour complètement faux.

« Un rapprochement s'est opéré entre l'Allemagne et la Russie ; c'est là un fait incontestable. Mais ce rapprochement n'a pas pris la forme d'une alliance et surtout n'a rien qui touche aux rapports de la France avec l'Allemagne, ni avec la Russie. »

**Assurances de paix.** — On télégraphie de Berlin à la Neue Freie Presse que M. Herbertte, ambassadeur de France à Berlin, avait adressé à M. Flourens une dépêche dans laquelle il l'informe que M. de Bismarck lui a donné l'assurance que la politique du gouvernement allemand n'aurait jamais pour objet d'attaquer la France, tant que celle-ci ne prendrait pas l'initiative d'une provocation.

M. Herbertte aurait ajouté qu'en dehors des places fortes de la frontière, on ne pouvait signaler en Allemagne en aucune façon des armements et des préparatifs de guerre.

Dans les sphères politiques de Berlin, on est convaincu que M. de Bismarck désire avant tout la paix avec la France.

**Combat au Tonkin.** — On mande du Tonkin que 400 Chinois attaquèrent le village du Phuc-Sog.

Le lieutenant de Brancas, avec 26 hommes repoussa les agresseurs, qui ont laissé douze des leurs sur le terrain.

Les nôtres ont perdu un sous-officier.

On lit dans le Temps :

On devait rapatrier 1,600 hommes d'infanterie

Mais l'œil de Marguerite pesait sur elle et elle ne pouvait pas sortir devant elle le précieux papier de sa cachette... Elle se demandait avec terreur si elle allait toujours avoir autour d'elle la surveillance de cette femme.

Pourquoi son père tenait-il tant à ce mariage avec le fils Gaudru ? Voilà ce qu'elle ne s'expliquait pas ; ce qu'elle ne pouvait pas soupçonner. Quel intérêt avait-on à la séparer de la femme qui l'avait élevée et qu'on avait fait enfermer, ainsi que l'avait dit Farandole parmi les folles, bien qu'elle ne fût pas folle ? Autant de problèmes, autant d'énigmes qu'elle était impatiente de déchiffrer.

Elle avait un autre sujet de tristesse. Revenait-elle maintenant celui dont tout son cœur était plein, et si elle le revoyait, quel espoir avait-elle d'être jamais unie à lui ?

La pauvre fille maudissait son étrange destin qu'elle trouvait injuste et cruel. Elle n'avait jamais fait de mal à personne. Elle était bonne et douce. Pourquoi la persécutait-on ? Pourquoi trouvait-elle toujours un mauvais génie mis entre elle et ce qui lui plaisait ? Pourquoi lui défendait-on d'aimer tout ce qu'elle aimait ? La pauvre femme qu'elle sentait malheureuse et le jeune homme, qu'elle voyait loyal et franc, et dont elle avait lu l'amour dans les yeux, tandis qu'on voulait, au contraire, la contraindre à accueillir avec des sourires ce qui lui était le plus odieux ?

La vie était-elle la même pour tout le monde ? Tout le monde voyait-il ainsi ses meilleurs sentiments contrariés ?

Debout à côté de Wilhelmine, Marguerite semblait suivre sur son visage toutes ses pensées. Elle

ne disait rien et paraissait trouver un âcre plaisir à voir la tristesse rembrunir ce beau front pur, qu'elle jalousait. Une sorte de flamme sinistre s'échappait de ses yeux, et la jeune fille, ayant par hasard jeté son regard sur elle, sentit un frisson de terreur courir par tout son corps.

— Oh ! oui, cette femme était méchante ! oui, elle avait raison de s'en défier !

Mais pourquoi lui voulait-elle du mal ? Que lui avait-elle fait ? Elle avait toujours été aimable pour elle.

Quoi qu'il en fût, la fille de la marchande d'oranges s'applaudit de la résolution qu'elle avait prise de ne rien confier à cette femme.

Elle s'était levée et était allée machinalement à la fenêtre dont elle avait légèrement écarté les rideaux. Marguerite l'avait suivie, toujours sans mot dire, et elle regardait dehors, comme sa jeune maîtresse.

Wilhelmine se décida à attendre. Il viendrait bien un moment où elle pourrait tromper cette surveillance. Alors, elle y était bien résolue, elle s'échapperait, se ferait conduire à la Salpêtrière et se mettrait sous la protection de quelqu'un.

Elle était loin de se douter que c'était le dernier jour qu'elle passerait à Paris.

Cependant le temps s'écoulait lentement, dans un pesant ennui. Wilhelmine, les yeux collés à la vitre, suivait machinalement la marche des voitures et des omnibus, s'amusant à étudier les physiognomies des gens grimés sur l'impériale.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

76

## FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE

Les reptiles mordent

XXIII

PENSION ALLEMANDE

— La maison me convient parfaitement, répondit-il, c'est tout ce qu'il me faut, et je n'aurais pas osé souhaiter mieux. C'est donc chose faite ! Combien me demandez-vous ?

— Croyez-vous que mille francs ? demanda la vieille ?... c'est grand... le jardin est vaste.

— Mille francs, soit, répliqua le comte, qui sortit un billet de banque de son portefeuille.

— Voici cinq cents francs, ajouta-t-il, en tendant le papier soyeux à son interlocutrice, qui n'en pouvait croire ses yeux et qui regardait le billet comme un phénomène... J'amènerai la jeune fille ce soir.

— Je ferai apporter un lit, dit la vieille... Et pour le reste du mobilier...

Il salua légèrement, puis il sortit, tout frissonnant de l'humidité des murs.

Il monta vivement dans son coupé et se fit ramener à Paris.

XXIV

LE DÉPART

Nous avons laissé Wilhelmine au moment où elle entrait dans sa chambre pour écrire, accompagnée par Marguerite, qui suivait à la lettre les instructions données par son maître.

La jeune fille avait bien vu à l'attitude de la domestique, à ses réponses, qu'elle ne devait pas se fier à elle ; elle était persuadée que le billet qu'elle lui remettrait ne parviendrait pas à son adresse et tomberait plus sûrement entre les mains de son père que dans une boîte de la poste, aussi changea-t-elle d'avis et résolut-elle de ne pas écrire.

Elle s'était assise dans un fauteuil au pied de son lit et elle réfléchissait... Elle songeait à la singulière destinée qui lui était faite... Elle se demandait quelle main ironique pouvait bien conduire les événements autour d'elle...

Elle se rappelait le testament que lui avait remis autrefois Emmeline, la pauvre femme que M. de Grüber avait prétendu être sa mère, et qu'elle avait à peu près oubliée...

Tant d'années s'étaient passées depuis lors !

Elle avait comme un besoin de le revoir, de tenir entre les mains le mystérieux papier. Le moment approchait où elle pourrait s'en servir sans enfreindre les recommandations de la mourante, car elle n'aurait bientôt plus pour se défendre, pour assurer, pour protéger son bonheur, que cette arme, dont elle ignorait la puissance et la portée.

de marine qui font encore partie de la division d'occupation du Tonkin; mais les incidents qui ont eu lieu le mois dernier à la frontière de Chine et la nécessité d'opérer en force contre les rebelles chinois et annamites ont fait surseoir à ce mouvement de troupes. D'accord avec le général Munier et le commandant de la marine, M. Paulin Vial avait signalé l'inconvénient immense qu'il y aurait à diminuer l'effectif de la division d'occupation, à partir du premier janvier, et le gouvernement a décidé que toute satisfaction serait donnée sur ce point à la demande résident général intérimaire.

Nous pouvons même ajouter que, contrairement à ce qui a été dit, on n'a fixé aucune date pour le rapatriement qui était prévu; que tout dépend de la marche de la pacification au Tonkin et en Annam et que M. le ministre des affaires étrangères et M. le ministre de la guerre ne proposeront à leurs collègues de diminuer les effectifs que quand ils auront la certitude que cette mesure pourra être prise sans aucun inconvénient.

**Franchise postale.** — La franchise postale pour les fonctionnaires civils du Tonkin est supprimée à partir du 1<sup>er</sup> janvier. La franchise est exclusivement réservée aux troupes et marins faisant partie du corps expéditionnaire.

## CHRONIQUE LOCALE

**Caserne Bessières.** — Ce n'est pas sans un légitime orgueil qu'en passant, ces jours derniers, devant la caserne d'infanterie, nous avons vu au-dessus de la grande porte d'entrée, sur une plaque de marbre, l'inscription :

### CASERNE BESSIÈRES.

Certes, voilà une décision ministérielle, prise sur la proposition du colonel Combarieu — encore un enfant du Lot, — qui sera accueillie avec reconnaissance dans notre vieux Quercy, fier, à juste titre, de ses enfants illustres.

Bessières, ce modeste enfant du peuple, qui arriva maréchal de France, n'est-il pas en effet l'incarnation la plus pure et la plus démocratique de la gloire militaire ?

Bessières (Jean-Baptiste), naquit à Prayssac en 1768. Il servit d'abord dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, et passa en 1792 dans l'armée des Pyrénées, où il s'éleva rapidement au grade de capitaine. Envoyé ensuite à l'armée d'Italie, pour servir sous Bonaparte, il se fit remarquer par des actions d'éclat qui lui valurent le commandement des *Guides*, destinés à devenir le noyau de la garde impériale. En Egypte, il déploya les mêmes talents et la même intrépidité, et prit une part glorieuse au siège de Saint-Jean d'Acre ainsi qu'à la bataille d'Aboukir. A Marengo, il décida la retraite des Autrichiens par une admirable charge de cavalerie. A Austerlitz, à Iéna, à Friedland, à Eylau, partout son intelligence et sa valeur brillante justifiaient la confiance de l'Empereur. En Espagne, il gagna les batailles de Medina del Rio-Secco, de Burgos et de Somo-Sierra, puis passa à la grande armée d'Allemagne où il reçut le commandement de la cavalerie de la garde. Il se signala de nouveau à Esslin et à Wagram; commanda, en remplacement de Bernadotte, l'armée chargée de soumettre Flessingue, fut mis à la tête de la garde et d'un corps de cavalerie, lors de l'expédition de Russie, et se fit remarquer par son âme intrépide et son dévouement pendant la désastreuse retraite qui suivit cette campagne. Appelé, en 1813, au commandement en chef de toute la cavalerie de l'armée, il fut tué d'un coup de canon, comme Turenne, lorsqu'il allait reconnaître la position de l'ennemi, la veille de la bataille de Lutzen (1<sup>er</sup> mai 1813).

Bessières était un homme de guerre de premier ordre, et, ce qui est rare à toutes les époques, d'une probité et d'un désintéressement à toute épreuve. Il avait été nommé maréchal de France en 1804 et créé duc d'Istrie en 1809. On lui a élevé une statue à Prayssac en 1845.

La pareille statue, après bien des vicissitudes, vient d'être remplacée à la Préfecture, dans la salle dite des maréchaux.

**Bal de charité de la Préfecture.** — Ainsi que nous l'avons annoncé, le Bal de charité pour lequel M. le Préfet du Lot a bien voulu prêter ses salons, a été retardé de quelques jours. La sous-commission d'organisation a compris qu'en présence de la sérieuse indisposition qui avait empêché M. le Préfet de recevoir au 1<sup>er</sup> janvier, il ne convenait pas de donner, chez M. Payssant, un bal auquel les aimables hôtes ne pourraient assister.

A cette cause est venue s'en joindre une autre : Désireux de venir en aide au plus vite aux malheureux inondés et aux pauvres de la ville, la sous-commission avait mis trop de précipitation à fixer la date du bal, sans songer que la question des toilettes, chez les dames, est une grave question, lente à trancher, et qui demande réflexions.

Voilà les seuls motifs qui ont fait retarder le bal. Vu le grand nombre d'adhésions qui

arrivent journellement, cette partie des Fêtes de charité promet d'être très brillante.

La tombola marche à merveille; les lots abondent. Nous publierons prochainement une première liste des objets offerts, avec le nom des donateurs.

**Les pauvres.** — A l'occasion du premier jour de l'an, une distribution d'aumônes a été faite dans la cour d'honneur de la préfecture.

### Enseignement privé

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser la circulaire suivante aux inspecteurs d'académie :

Monsieur l'inspecteur,

L'article 18 de la loi du 30 octobre, 1886 exige des personnes qui se proposent d'ouvrir une école privée, si elles appartiennent à une association, la production d'une copie des statuts de cette association.

J'ai été consulté par quelques-uns de vos collègues sur la question de savoir si cette production doit être toujours exigée à l'appui de chaque déclaration, alors même que des membres de la même association se seraient déjà conformés à cette prescription et que l'inspection académique serait ainsi en possession, comme le veut la loi, des statuts de la dite association.

Cette exigence n'aurait évidemment pas de raison d'être; elle entraînerait sans nécessité des lenteurs dans l'instruction des affaires. Je suis d'avis qu'il conviendrait de ne pas oser demander la copie, légalement autorisées ou reconnues d'utilité publique, telles que l'Institut des frères des écoles chrétiennes et la Congrégation des sœurs de la charité de Saint-Vincent-de-Paul. Les statuts de ces associations, insérés au *Bulletin des lois*, ont reçu, en effet, une publicité suffisante, et l'approbation que leur a donnée le gouvernement exclut toute approbation de la part de l'autorité académique.

La production du texte même des statuts pourra donc, dans l'hypothèse ci-dessus, être remplacée dans les dossiers par une pièce contenant renvoi sommaire aux statuts officiellement approuvés, avec indication de la date de cette approbation.

Recevez,

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, BERTHELOT.

M. Moulin, proviseur du lycée d'Angers — genre de M. Andral d'Espédaillac, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées — est nommé officier de la Légion d'honneur.

### OFFICIERS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

M. Cazes, inspecteur d'académie à Troyes. ancien inspecteur d'académie à Cahors.

M. Pajot, inspecteur primaire à Saint-Girons, ancien inspecteur primaire à Cahors.

M. Saintis, compositeur de musique à Montauban.

M. Croiset, censeur des études au lycée de Montauban, ancien professeur au lycée de Cahors, est nommé officier d'académie.

**Mérite agricole.** — La décoration du Mérite Agricole vient d'être conférée à M. Sourzat, propriétaire-viticulteur à Riels (Lot), pour services rendus à l'agriculture par les soins qu'il a donnés à ses vignobles.

Notre compatriote, M. Delpérier, vétérinaire à Paris, vient d'être nommé chevalier du Mérite agricole.

Notre compatriote, M. Bourrette, premier président à la cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Dans le *Crocodile*, la nouvelle pièce que M. Victorien Sardou vient de donner à la Porte-Saint-Martin, notre compatriote, M. Francès, a créé avec succès le rôle d'un homme d'Etat hollandais.

### Experts des Tabacs

MAGASIN DE CAHORS

1<sup>re</sup> Commission. — MM. Vincens, de Raux; Cayla, de St-Géry; Bary, de Lozech; Davidou, de Souillaquet, expert suppléant.

2<sup>e</sup> Commission. — MM. Mispoulet, de Loupiac; Jordanet, maire de Labastide-du-Vert; Gailhard, de Caparc; Devès, de St-Médard, expert suppléant.

3<sup>e</sup> Commission. — MM. Davidou, maire de Souillaquet; Guithou, de Lozech; Planavergne, maire de Pern; Vincens, de Raux, expert suppléant.

4<sup>e</sup> Commission. — MM. Devès, de St-Médard; Ausset, maire de St-Alauzie; Dorand, maire de St-Michel-Loubéjou; Sers, de Douelle, expert suppléant.

MAGASIN DE SOULLAC

Commission unique. — MM. Gransault, Paul, de Salviac; Plancharde, maire de St-Sozy; Léry, de Présignac près Souillac; Gourzat, de Lanzac, expert suppléant.

**Bourses d'enseignement primaire supérieur.** — A la liste des titu-

laires de bourses d'enseignement supérieur, que nous avons dernièrement publiée, nous devons ajouter, les noms de Mlles Lareguie Sylvie, de Thiers-Palastro (Algérie) et Mlle Souyris, Pélagie, de Crayssac, qui ont également obtenu une bourse à l'école de St-Céré.

**Faculté de Toulouse.** — M. Marmé, docteur ès lettres, est nommé professeur de langue et de littérature espagnole à la Faculté des lettres de Toulouse (Chaire créée).

Il est créé, en outre, à ladite Faculté, une chaire de langue et de littérature méridionales.

**Monuments historiques.** — Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, en date du 29 décembre 1886, l'église St-Pierre de Gourdon et l'église de l'ancienne abbaye de Rocamadour sont rayées de la liste des monuments historiques.

**Chemin de fer d'Orléans.** — M. Heurteau, le nouveau directeur de la Compagnie d'Orléans, et M. Brière, ingénieur en chef de la voie et des bâtiments, sont arrivés à Périgueux pour examiner, sur les lieux, la question de l'agrandissement des ateliers de construction et de réparation. Ces messieurs ont visité tous les ateliers ainsi que les terrains acquis tout récemment par la Compagnie en vue de cet agrandissement.

Ils étaient accompagnés de MM. Sabouret, ingénieur en chef de la voie, et de M. Péri-gueux, et de M. Brière, ingénieur en chef de la voie et des bâtiments, sont arrivés à Périgueux pour examiner, sur les lieux, la question de l'agrandissement des ateliers de construction et de réparation. Ces messieurs ont visité tous les ateliers ainsi que les terrains acquis tout récemment par la Compagnie en vue de cet agrandissement.

Ces messieurs viennent de partir pour se rendre à Limoges où ils vont étudier, paraît-il, la question de la suppression de la gare de Montjovis et l'établissement d'une nouvelle gare à laquelle seraient rattachées les lignes de Limoges-Montjovis à Angoulême et Limoges à Paris et Périgueux.

MM. les éleveurs, propriétaires et marchands de chevaux, sont informés que la commission de remonte de la 17<sup>e</sup> légion (bis) de gendarmerie, se réunira à la caserne de gendarmerie à Agen, le 20 janvier courant, à 8 heures du matin, pour procéder à l'achat de chevaux destinés aux militaires de l'arme.

Ces animaux doivent avoir la taille de 1<sup>m</sup> 52, et être âgés de 4 ans au moins.

### Renseignements aux émigrants

Dans les premiers jours du mois de février prochain, le gouvernement de la République argentine établira à Paris, Londres, Bruxelles et Berne des bureaux d'information et de propagande. Ces agences fourniront gratuitement à tous les individus, à toutes les sociétés et corporations, des informations ou notices qui seront demandées sur les conditions physiques, lois, traités, statistiques, tarifs, produits, prix-courants, en un mot, sur la situation générale de cet Etat, où les émigrants se rendent de préférence.

**Précautions contre la rage.** — Toutes les communes de France vont recevoir, par l'intermédiaire des préfets et pour les délivrer aux instituteurs, institutrices et directrices d'écoles maternelles, des exemplaires en placards des dispositions du décret du 22 juin 1882, relatives à la rage, à l'indication des symptômes qui permettent de reconnaître cette maladie, et aux soins à donner aux personnes atteintes. Ces placards devront être suspendus dans les salles de classe, placés bien en vue et conservés avec soin.

**Cremps.** — Le 29 décembre dernier, jour de foire, survint sur la route de Cahors un accident qui aurait pu avoir des conséquences assez graves. Un grand charriot attelé de quatre chevaux, appartenant à la maison Bouton et Henras, de Périgueux, s'affaissa tout d'un coup sous le poids énorme — on parlait de cinquante quintaux — de truffes dont il était chargé. Heureusement il n'y eut pas d'accident de personne. Mais ce ne fut que grâce aux obligeants secours de nos bons propriétaires que MM. Bouton et Henras purent charger leur marchandise sur d'autres voitures et se rendre à Cahors.

**Payrignac.** — Ces jours derniers, un vol de truffes a été commis au préjudice du sieur Pradel, de Payrignac, par le nommé Signac, habitant la commune. Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie.

**Floressas.** — Un vol d'environ trois hectolitres de blé a été commis à Marmont, dans

notre commune, au préjudice du nommé Chabert.

La gendarmerie, prévenue, s'est mise à la recherche du voleur.

**Accident de chasse.** — Dimanche dernier, un jeune enfant, âgé de 12 ans, parcourait, un fusil à la main, les alentours de Prayssac, dans le but de chasser des petits oiseaux.

Volant escalader un mur, il eut l'imprudence de sauter en tenant son fusil le canon dirigé contre sa poitrine.

Le chien s'accrocha à une pierre. Le coup partit et la charge toute entière alla se loger dans le poumon gauche du malheureux enfant.

Il tomba sur le chemin, et des personnes accourues à ses cris, le transportèrent au domicile de ses parents.

Un médecin, appelé en toute hâte, essaya d'extraire les plombs, mais il ne fut pas assez heureux pour y parvenir.

L'état de l'enfant inspire de sérieuses inquiétudes.

**Leyme.** — Le sieur M... A..., de Leyme, allant faire une visite à un de ses amis, le soir de Noël, fit un faux pas et se cassa la jambe droite en deux endroits.

Les soins lui ont été donnés par le docteur de l'asile de Leyme.

### NOUVELLES MILITAIRES

**Revue militaire.** — Samedi prochain aura lieu, sur la Place Thiers, à Cahors, comme dans toutes les garnisons de France, une grande parade, à laquelle assisteront les recrues de la classe 1885. La revue sera passée par M. le général Verrier.

Les régiments défilèrent devant leurs drapeaux; après quoi, les recrues sortirent des rangs et formeront le carré, au centre duquel les colonels leurs retraceront en quelques mots l'histoire de leurs régiments respectifs et des souvenirs glorieux inscrits sur chaque drapeau.

La remise des décorations aux officiers des corps de troupe et des divers services, décorés à l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier, aura lieu également à cette revue.

C'est notre compatriote le général de Colomb, qui présidait, le 30 décembre, le dîner offert par les commandants de corps d'armée au général Boulanger.

Le général de division Villain, commandant la 26<sup>e</sup> division d'infanterie, est nommé au commandement de la 20<sup>e</sup> division.

Le général Villain a, pendant plusieurs années, commandé la 66<sup>e</sup> brigade d'infanterie à Cahors.

**La tenue de l'infanterie.** — Les corps de troupes à pied viennent d'être appelés à formuler leurs observations sur les projets de la nouvelle tenue élaborée par la direction de l'infanterie au ministère de la guerre.

Ces observations ont été soumises au ministre, qui, après avoir examiné minutieusement toutes les idées émises et après avoir pris l'avis du comité d'infanterie, a décidé que le projet de nouvelle tenue de l'infanterie à soumettre au Parlement serait rédigé d'après les principes suivants :

1<sup>o</sup> Adoption de la tunique-varoise pour la grande et petite tenue. Suppression de la veste.

2<sup>o</sup> Maintien des épaulettes pour les troupes à pied transitoirement et, jusqu'à épuisement des approvisionnements actuels en capotes et en vestes, ces effets recevront des pattes d'épaulettes et des poches pour livret et plaque d'identité; deux poches de devant seront en outre ajoutées aux capotes, de chaque côté de la ceinture, pour les cartouches.

La tunique-varoise est ample, facilite les mouvements et la respiration du soldat. Elle est pourvue de poches intérieures pour livret et plaque d'identité, et de poches extérieures pour les cartouches, ce qui supprimera les cartouchières dont on n'extrait les cartouches qu'en perdant beaucoup de temps, le ceinturon se portera sous le vêtement et continuera à être, ainsi que le porte-épée, en cuir noir. L'ampleur du vêtement permettra de porter un gilet de laine.

**Ecole de St-Maixent.** — Il a été décidé que les sous-officiers décorés de la Légion d'honneur et candidats à l'école de Saint-Maixent auront droit à une majoration de cent points. Les sous-officiers d'infanterie de marine, candidats à la même école, et qui auront préalablement contracté un rengagement, bénéficieront d'une majoration de vingt-cinq à cinquante points, selon la durée de leur rengagement.

**St-Cirq-Madelon.** — Le 27 décembre dernier, vers 4 heures 1/2 du matin, le sieur Passeloud, propriétaire à St-Cirq-Madelon, se rendait, avec deux de ses voisins, à Prouillac, pour y faire de l'huile, lorsqu'il fut assailli par les nommés Vigie, père et fils d'Auziac, com-

monde de Nozac, qui le frappèrent violemment à la tête avec un bâton. Les blessures n'auront pas des conséquences graves et tout fait prévoir que dans une huitaine de jours Passesfond sera complètement guéri. Les nommés Vigie ont prétendu, lorsque Passesfond les a interrogés sur le mobile de cette agression, qu'ils avaient cru reconnaître en lui un certain cheminot. Procès-verbal de ces faits a été dressé par la gendarmerie.

**Vol.** — On s'entretient beaucoup à Cahors d'une scène très singulière qui se serait passée le jour de la foire :

Une femme de la campagne s'était rendue au marché, munie d'un sac renfermant une certaine quantité de troffes, qu'elle voulait vendre. Cette femme aurait prié un commerçant de notre ville de lui peser sa marchandise. Or, celui-ci, pendant qu'il faisait passer en avant sa cliente, pour la conduire à la bascule, aurait été surpris subtilisant quelques précieux tubercules. La femme volée se serait naturellement récriée et ses cris perçants ont provoqué un rassemblement devant le magasin du commerçant en question.

Une enquête a été ouverte par le parquet. (Dépêche).

**Saint-Céré.** — Les vols se succèdent à Saint-Céré :

Dans la nuit du 3 au 4 courant, des voleurs ont pénétré dans trois maisons à l'Avaute. Dans celle de M. Courville ils n'ont soustrait que quelques bouteilles de vin, d'huile et d'armagnac ; dans la propriété de M. Bounet, horticulteur, ils ont fracturé une palissade et volé quelques liqueurs, puis ils ont pénétré dans une petite remise, où ils se sont emparés de quelques habits.

Une enquête a été ouverte.

**AGRICULTURE**

**Vins.** — Les affaires ont été très calmes sur le marché de Bercy et à l'entrepôt pendant la dernière huitaine.

On écrit de Bordeaux qu'en raison du chômage des fêtes, les transactions au vignoble sont actuellement très limitées, mais les renseignements de ces derniers jours font supposer un important réveil des affaires vers la mi-janvier.

Le calme des affaires est absolu dans le Lot, les Charentes, la Dordogne et le Lot-et-Garonne, on espère une reprise sérieuse dans le courant du mois de janvier.

Le chômage des transactions vinicoles est complet dans tous les vignobles du Midi.

**L'avortement des vaches.**

Nous empruntons ce qui suit à un journal agricole anglais : une société d'agriculture a répandu un questionnaire adressé aux éleveurs, ayant pour but de rechercher les moyens les plus sûrs pour prévenir l'avortement chez les vaches.

Avec la disparition de la fièvre aphteuse a disparu une des fréquentes causes d'avortement. Mais dernièrement d'autres causes ont été remarquées. L'avortement s'est déclaré dans des formes où il n'avait pour ainsi dire jamais existé auparavant. Ceci était dû principalement à l'humidité résultant des pluies abondantes. Les prés inondés, ont fourni une herbe grossière remplie d'amertume et très peu nutritive ; les renouées et d'autres plantes acides ont tout envahi : il en est résulté un mauvais et maigre fourrage, répugnant pour le bétail et partant celui-ci a préféré les jeunes pousses d'arbres et arbrisseaux malsains. Cette nourriture dérangeant l'estomac et entravant la nutrition bonne et régulière du fœtus est un des motifs sérieux d'avortement. Mais une cause encore pire est la présence d'ergots dans les herbes et les graines. Les plantes en cet état ont non-seulement pour effet spécial de contracter l'utérus mais, quand l'animal a mangé pendant plusieurs semaines, de contracter les vaisseaux capillaires. Le courant du sang passant dans l'utérus et destiné à la nutrition du fœtus est diminué ; la nutrition étant faible, la vie languit. La mort du fœtus et son expulsion se produisent rapidement. Donc, causes principales : prairies en contre-bas et inondées, herbes ergotées sèches aussi bien qu'humides, et grains ergotés secs ou nœn.

Pour prévenir l'avortement, il est facile de protéger les vaches plaines contre ces causes. On fait pâturer les autres foins par d'autres animaux. Il est avéré que certains pâturages ont la malheureuse propriété de causer, après le milieu de l'été, l'avortement de toute vache qui les fréquente seulement six semaines.

Il faut éviter les plantes pourries et les pousses de racines. Une nourriture soignée donne les meilleurs résultats pour diminuer la prédisposition à telle ou telle autre maladie. Il faut aussi veiller à toute autre cause de dérangement

matériel pour l'animal en conduisant celui-ci doucement et en le protégeant contre d'autres bêtes joyeuses ou méchantes ; on doit séparer la vache pleine des autres bêtes turbulentes, surtout les garder contre les chiens et les chevaux.

**Météorologie.** — S'il faut en croire les prédictions du *New-York-Herald*, nous n'en avons pas encore fini avec les bourrasques et les tempêtes.

Une dépêche de New-York (3 janvier), nous annonce, en effet, qu'une dépression barométrique qui a son centre en Virginie, va se transformer en cyclone et, suivant la direction du Gulf-Stream, traversera l'Atlantique sur la route médiane des navires et ensuite viendra prochainement atteindre nos côtes. Puis ce cyclone sera suivi d'un second qui amènera de très fortes bourrasques à l'ouest.

Allons ! voici encore bien des malheurs à l'horizon pour les populations de notre littoral, dont la sécurité, en ces circonstances, est loin d'être aussi grande que la nôtre, même par les plus mauvais temps dont nous puissions avoir à souffrir.

**Dictons populaires.** — Il est facile de rire des dictons populaires ou campagnards ; mais il n'en est pas moins vrai que certains d'entre eux, formés par l'expérience, ne manquent pas de justesse et que d'autres ont une saveur et une tournure fort pittoresques.

Voici donc, ne fut-ce qu'à titre de curiosité, les dictons pour le mois de janvier :

Janvier d'eau chiche,  
Fait le paysan riche.  
A la chaire Saint-Pierre (18 janvier)  
L'hiver s'en va et se resserre.

A la Saint-Vincent,  
Tout gèle ou tout fend,  
L'hiver se reprend  
Ou se rompt les dents.

De Saint-Paul la claire journée (25 janvier)  
Nous annonce une bonne année.

Si tu vois l'herbe en janvier,  
Mets ton grain dans le grenier,  
Les beaux jours de janvier,  
Trompent l'homme en février.

Les jours croissent à la Ste-Luce (8 janvier)  
D'un saut de puce,  
A la Saint-Antoine (17 janvier)  
D'un repas de moine.

**CHRONIQUE THÉÂTRALE**

« Est-ce les hommes qui font de l'argent ! » la Pêrichole prétend que non, et je suis de son avis. — Qui de vous en effet n'a observé que dans un café-concert par exemple, ce sont les femmes, je dirai même les jolies femmes qui font les quêtes les plus fructueuses. Je me contente de signaler le fait sans vouloir en montrer les causes ; j'aurais besoin d'user de trop de périphrases, peut-être même de quelques points suspensifs.

Piquillo est aussi convaincu que moi de cette vérité, mais il ne peut se résoudre à supporter les familiarités que doit permettre toute chanteuse publique qui entend son métier ; aussi les affaires ne vont pas et depuis un jour la Pêrichole et son compagnon chantent dans les rues de la capitale du Pérou sans avoir gagné de quoi faire passer leur faim. Le vieux vice-roi Don Andrés qui est venu incognito, voir « comment les habitants de Lima sont » (sans jeu de mots) aperçoit l'espagnole, en devient amoureux et l'emmène à la cour demoiselle d'honneur. Une cabale se monte contre la nouvelle favorite — elle ne l'a jamais été que de nom et est demeurée fidèle à Piquillo dans les choses essentielles. — Tous deux reprennent leur métier d'autrefois après avoir reçu du vice-roi des présents qui les mettent à l'abri des incertitudes de la vie nomade.

Les scènes d'un franc comique et les bons mots abondent dans cette pièce qui contient aussi quantité de jolis morceaux : — *On sait aimer quand on est espagnol — sur cet air la petite — Il grandira car il est espagnol... etc.* Je ne saurais cependant trouver très édifiant le tableau qui nous présente la scène occupée par sept ou huit personnages gris comme un jour de décembre et au milieu desquels se trouve une femme.

Mais ceci n'est pas la faute des acteurs, qui, presque tous, ont fait aussi bien que possible. Je dois surtout à une choriste, M<sup>me</sup> Dalbressan, de sincères félicitations ; il me semble pouvoir lui prédire qu'avec un peu moins de timidité, elle mériterait bientôt qu'on lui confie des rôles moins effacés ; par contre une autre figurante, M<sup>me</sup> X. me paraît avoir beaucoup plus de prétention que de mérite — qu'elle ne se fasse pas illusion — Les chœurs d'hommes n'ont pas brillé non plus.

*Rouget de l'Isle* est une pièce imprégnée du patriotisme le plus ardent ; elle nous présente, d'une manière un peu fantaisiste, sans doute, les circonstances dans lesquelles a été composé notre chant national. Ici peu on point de ces longues tirades que l'on pourrait s'attendre à trouver dans une œuvre de ce genre ; c'est au milieu d'une idylle que naît la Marseillaise ; c'est le cœur partagé entre l'amour de la belle Mariana et l'amour de la Patrie que Rouget de l'Isle trouve les accents

qui ont rendu son nom immortel.

Vous avez été superbe, M. Fédas et nous vous avons prêté la plus grande attention parce que vous avez su vous identifier de la manière la plus complète avec le personnage que vous représentez. M. Martin mérite aussi des éloges, — quant à M. Marcos, il a déjà fait ses preuves. M. St-Blancat aborde avec assez de bonheur des rôles importants.

Salle bien garnie samedi dernier — Bon nombre de dames. — Ceci dit je me tais.

HENRI.

Samedi 8 janvier 1887.

**SERMENT D'AMOUR**

Opéra comique nouveau en 3 actes.  
par M. Maurice Ordonneau, mus. de M. E. Audran.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE  
Jeudi 13 janvier 1887.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE  
AVEC LE CONCOURS DE :

- M<sup>me</sup> M. CONTI, du Vaudeville ;
- M. POUCTAL, du Théâtre-Français de St-Petersbourg ;
- M<sup>lle</sup> ANDRÉE BOURGEOIS, de la Renaissance ;
- M. WALTER, du Vaudeville ;
- M<sup>me</sup> LE MIÈRE, du Gymnase ;
- M. SYLVAIN, de l'Odéon ;
- M. LELONG, de la Renaissance ;
- M. MALBERT, de l'Odéon ;
- M. DEBRAY, du Châtelet ;

UN DES PLUS GRANDS SUCCÈS  
de la COMÉDIE-FRANÇAISE

**LE FILS DE GIBOYER**

Comédie en 5 actes, en Prose  
de M. ÉMILE AUGIER, de l'Académie-Française.

..... Je connais les droits et les devoirs de la Comédie aussi bien que mes adversaires : elle doit le respect aux personnes, mais elle a droit sur les choses. Je me suis emparé d'un fait de l'histoire contemporaine qui m'a paru un symptôme frappant et singulier de la situation troublée de nos esprits ; je n'en ai pris que ce qui appartient directement à mon sujet, et j'ai eu soin d'en changer les circonstances pour lui ôter tout caractère de personnalité. Que peut-on me demander de plus.

Répondrai-je à ceux qui reprochent à ma comédie d'avoir été autorisée, c'est-à-dire d'exister ? Le point est délicat. S'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, je demanderai à ces puritains qui a jamais songé à reprocher au *Tartufe* la tolérance de Louis XIV ?  
(Extrait de la Préface.) ÉMILE AUGIER.

**Coquelin à Montauban.** — Dimanche prochain, 9 janvier, une brillante représentation aura lieu sur la scène Montaubanaise. M. Coquelin aîné, sociétaire de la Comédie-Française, doit donner une seule représentation du chef-d'œuvre de Beaumarchais : *le Mariage de Figaro*.

**ARRIVAGE**

de deux wagons d'Oranges, de Valence (Espagne), de 1<sup>re</sup> qualité, qui seront vendus à des prix très réduits.

**ENTREPOT A CAHORS**

POUR TOUTE LA SAISON

S'adresser, à l'Hôtel du Lion d'Or, à MM. RUIZ et Cie.

**Variétés**

**EXCURSIONS**

Géologiques et Archéologiques dans le département du Lot. (Fin.)

(Ligne ferrée de Cahors à Figeac).

Cependant, il serait peut-être mieux que notre touriste, en partant de Cahors, prit l'embranchement de Libos, qui conduit dans ladirection de l'ouest : à Agen d'un côté et à Périgueux de l'autre. Dans la première partie de son voyage, notre archéologue pourra visiter la petite ville de Luzech, enveloppée comme Capdenac et comme Cahors par un détour très prononcé du Lot et qui, à cause de cette position exceptionnelle, pose hardiment sa prétention d'avoir été jadis l'ancien Uxellodunum de César. Au point de vue géologique, ce sont toujours les hautes falaises du kimmeridgien qui dominent la belle vallée (du Lot), naguère très riche, actuellement dévastée par le terrible phylloxera.

En continuant sa route, le voyageur peut visiter aussi la petite ville de Puy-l'Evêque, qui possède encore quelques monuments anciens et qui conserve des souvenirs locaux de l'époque des guerres anglaises. Quant au géologue, il s'apercevra bientôt, après avoir quitté cette ville, du changement de la formation géologique ; car, près de Duravel, il aura, au lieu des terrains jurassiques, les roches appartenant aux formations crétacées, dont plusieurs couches sont très riches en fossiles et principalement en hippurites et en échinides, qui sont, comme on le sait, les fossiles caractéristiques des terrains crétacés du midi de la France.

Le touriste archéologue ne sera pas fâché non plus de visiter, dans ce même trajet, l'église paroissiale de Duravel, un des sanctuaires les plus anciens de ce département, où reposent les corps de trois saints qui y sont conservés avec soin et vé-

nération (1). Les environs de Duravel sont remarquables par plusieurs mines de fer d'excellente qualité, et il paraît que ces mines ont été autrefois exploitées par les Anglais, à l'époque de la guerre de Cent ans, car les ouvriers du pays indiquent en patois la meilleure mine de fer sous le nom de calliavène ou caillaban, qui est visiblement le mot anglais *kelloway-rocks*, dont quelques géologues français ont fait le mot *callovien* (2).

Nous ne parlerons pas ici des mines de fer du département du Lot en général, car les gisements les plus remarquables de cette utile matière minérale, se trouvent dans les communes des Arques, de Lherm, de Montcléra, de Léobard et dans les environs de la ville de Gourdon qui ne jouissent pas encore de l'avantage d'une ligne de chemin de fer.

Lorsque cette ligne, déjà en construction, sera ouverte, nous aurons j'espère le plaisir, de donner d'amples détails sur ces mines.

J. MALINOWSKI,  
Officier d'Académie.

(1) Ce sont les corps des Saints Hilarion, Piamon et Agathon qui sont encore entiers dans l'église de Duravel et y reposent dans un même sarcophage de marbre couvert d'une dalle qu'on enlève les jours de l'ostension. Ce sarcophage était autrefois dans la crypte de l'église ; aujourd'hui il est placé derrière le maître-autel.

(2) En quittant Duravel, nous conseillerons au voyageur de visiter aussi le château de Bonaguil, situé sur la limite des départements du Lot et de la Dordogne. Célèbre pendant la guerre de Cent ans, le château, ruiné ensuite, a été restauré complètement dans ces dernières années, d'après les plans du célèbre Viollet-le-Duc. Cette restauration a été exécutée, après la mort de son auteur, par un de ses meilleurs élèves, M. Paul Gout, architecte des monuments historiques.

(Extrait du *Bulletin de la Société des Études*).

**ÉPREUVES. — Cours au 5 janvier.**

3 0/0 .....	82 40
3 0/0 amortissable (ancien) .....	00 00
3 0/0 id. 1884 .....	85 65
4 1/2 0/0 ancien .....	104 35
4 1/2 0/0 1883 .....	110 10

**Dernier cours du 5 janvier.**

Actions Orléans .....	1,327 50
Actions Lyon .....	1,255 00
Obligations Orléans 3 0/0 .....	395 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884) .....	324 00
Obligations Lombardes (jouissance .....	318 75
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884) .....	342 75

**Faits Divers**

**Naif et Coquins.** — Mardi, un nommé Ceaux, marchand de paille, demeurant au Pont-Neuf, près Tolle, se disposait à prendre, à la Gare de Brives, le train de 5 h. 29 pour se rendre chez lui, lorsqu'il fut accosté par un étranger qui lui offrit un verre à la buvette Bordelaise. Ceaux accepta l'invitation, et, en sortant de cet établissement avec son nouvel ami, il rencontra, devant la porte, un second étranger qui le pria de l'accompagner à l'hôtel des Ambassadeurs.

Ceaux dit ne pas connaître l'hôtel de ce nom à Brives, mais son premier camarade offrit à l'étranger de l'accompagner à un Hôtel des Ambassadeurs et l'on invita Ceaux à venir puisque le train de Tolle était parti.

Une promenade sur le boulevard, de copieuses libations un peu partout, établissent bientôt entre ses trois hommes des relations très cordiales. Ils dînent ensemble et on des copains passa à Ceaux, autour du cou, une sacoche qu'il disait contenir 100,000 fr., qu'il était chargé de remettre à l'évêque de Tulle. En même temps, Ceaux fut prié de mettre son porte-monnaie dans la sacoche ; il remit sans défiance son argent à l'individu qui, au lieu de le déposer dans la sacoche, le pla dans un journal et le mit dans sa poche sans que Ceaux s'en fût aperçu, puis, prétextant une commission, les deux étrangers partirent en disant à Ceaux de les attendre au café Salomon.

Là, Ceaux dit au garçon : « Si j'étais canaille, je volerais bien 100,000 fr. qu'on m'a confiés et que je porte dans cette sacoche. »

Le garçon se fit conter l'histoire et dit au consommateur : « Vous avez été volé. » Ceaux courut aussitôt à la police où la sacoche fut ouverte et où l'on ne trouva que du papier.

Ceaux s'était laissé — sottement, il faut bien le dire — prendre au piège qu'on lui avait tendu.

La somme contenue dans son porte-monnaie était assez importante.

La police a recherché les coupables, mais ils sont demeurés introuvables.

**INJECTION BROU**

40 ANS DE SUCCÈS  
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre,  
les écoulements anciens ou récents.  
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Flacon.  
J. FERRÉ, Ph<sup>m</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS

Distillerie centrale du Quercy



CRÈME DE NOIX

A BASE DE FINE CHAMPAGNE

MEDAILLÉE PAR L'ACADEMIE HORS CONCOURS

Pépinières SÉGUELA & Fils

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS (20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de pruniers d'Agen, chênes truffiers, pommiers à cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forfait de vignes, etc.

MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES 1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)

Boutures 1<sup>er</sup> choix, longueur 0<sup>m</sup> 50..... 2 fr. le cent.  
Racinés très-forts, même prix que la Société agricole. 6 fr.

ASSORTIMENT DES AUTRES VARIÉTÉS AMÉRICAINES, PRIX MODÉRÉS.

Nota. — L'Établissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue, près le pont Valentré.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

Grande Culture

DE

Vignes Américaines et Franco-Américaines

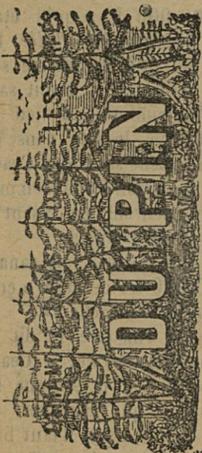
150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 5 fr. 50 le cent.  
Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Agent général la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS

dont les Bourgeois de Supin forment essentiellement

la base. Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la

GRANDE CHARTREUSE

On recommande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

91 RÉCOMPENSES LE PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

BOULONNE SUR MER 1883 CONCOURS

Académie nationale

**LA VELOUTINE**  
Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau  
**ADHÉRENTE & INVISIBLE**  
Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles  
Se défier des Imitations et Contrefaçons  
**CH. FAY, inventeur** Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875  
9, Rue de la Paix, PARIS

**MODES**  
LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES EST  
**LA SAISON**  
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES  
25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS  
paraissant le 1<sup>er</sup> et le 16 de chaque mois

L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures noires représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, 36 belles gravures coloriées dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris :

	un an	6 mois	3 mois
Édition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Tout abonnement est payable d'avance.

On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste. Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

**Histoire Ancienne de l'Orient**  
LIBRAIRIE CENTRALE DES BEAUX-ARTS, 13, Rue Lafayette, PARIS.

Par François LENORMANT  
Continuée par M. Ernest BABELON, attaché au Département des Antiques à la Bibliothèque nationale

Tome I : Les Origines, les Races et les Langues.  
Tome II : L'Égypte, l'Assyrie, le Phénicien, les Hébreux, les Perses, l'Inde, les Grecs, les Romains, les Arabes, les Turcs, les Russes, les Chinois, les Japonais, les Américains, les Indes Orientales, les Indes Occidentales, l'Australie, la Polynésie, la Nouvelle Zélande, la Nouvelle Guinée, la Nouvelle Hollande, la Nouvelle Écosse, la Nouvelle Équille, la Nouvelle France, la Nouvelle Espagne, la Nouvelle Italie, la Nouvelle Grèce, la Nouvelle Asie, la Nouvelle Afrique, la Nouvelle Europe, la Nouvelle Océanie, la Nouvelle Australie, la Nouvelle Amérique, la Nouvelle Asie, la Nouvelle Afrique, la Nouvelle Europe, la Nouvelle Océanie.

L'ouvrage formera six volumes in-8, illustrés de plus de mille gravures et cartes en noir et en couleur.  
Prix de chaque volume : Broché, 18 fr. — Relié, 24 fr.

LES QUATRE PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE. — L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MARS 1887

Payable CINQ francs par mois

L'avis de spécimen gratuite envoyé sur demande

**LA PETITE BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE à 25 Cent. le Volume**  
contient les meilleurs ROMANS, VOYAGES, etc., signés des auteurs les plus célèbres et donne, pour 25 CENT., des ouvrages vendus partout 1 fr., 2 fr. et même 3 fr. le volume.

EXTRAIT DU CATALOGUE

RECTOR FRANCE..... 1 fr. 10  
FRÉDÉRIC SOULET..... 1 fr. 10  
H. LE VERRIER..... 1 fr. 10  
ALBERT TREVA..... 1 fr. 10  
PIERRE DEUR..... 1 fr. 10  
G. LE FAUVE & F. STIENNE..... 1 fr. 10  
MAX LEMAITRE..... 1 fr. 10  
LOUIS NOIR..... 1 fr. 10  
JEAN REAULT..... 1 fr. 10  
CHARLES LEVY..... 1 fr. 10

EN VENTE chez TOUS LES LIBRAIRES et dans toutes les BIBLIOTHÈQUES DES GARES, à partir de 25 CENT.  
On peut recevoir franco chaque volume séparément et le Catalogue complet se commande au prix de 30 centimes en timbre-poste  
à M. EDINGER, 34, Rue de la Montagne-Salutée-Genève, PARIS

**GRAND ENTREPOT**  
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES  
**A. COUDERC**  
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70; Larbaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS : St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE**

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

**PONTIÉ**

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

**Jacques FONTÈS Successeur**  
Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

En vente au bureau du Journal.

**CADRE DU LOT**

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

Le propriétaire-gérant, Layou.